

**MAIRIE d'Houlbec-Cocherel**

**CONSEIL MUNICIPAL du 25 avril 2026**

**Présents :**

FONTAINE Serge, VILNAT Florence, ADER Éric, FROMANGER Muriel, WALLET Patrick, HUVE Sylvie, PETITPAS Sylvie, SAUVE Guillaume, POIRIER Véronique, MAGNET Jean-Marc, LOISEL Amandine, MOUSSET Charlène, FRANCOIS Séverine

**Absents excusés :** Marc-Andrew GORR (procuration Muriel FROMANGER)  
Didier BARBAT (procuration Charlène MOUSSET)

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 11h, elle a été levée à 12h.

Désignation secrétaire de séance : ADER Éric

**Ordre du jour de la séance :**

1. Appel nominatif des participants
2. Approbation du précédent conseil municipal
3. Délibérations
  - CFU (Compte Financier Unique) 2025
  - AFFECTATION DE RESULTAT 2025
  - TAUX TAXES COMMUNALES
  - FONGIBILITÉ DE CRÉDITS
  - PRÉSENTATION ET VOTE DU BP 2026
  - VOTE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026
  - REMBOURSEMENTS FRAIS ÉLUS - ADJOINTS
4. Questions diverses
5. Clôture du conseil municipal

**Ordre du jour :**

**1. APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS**

**1. APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL : à l'unanimité**

Contre 0

Abstention 0

Pour 15

Dont 2 procurations

## MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

### 2. Délibérations

- CFU (Compte Financier Unique) 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Éric ADER, Adjoint aux finances, a délibéré le compte financier unique (CFU) de la commune, pour l'exercice 2025, dressé par Monsieur FONTAINE Serge, Le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, comme suit :

COMMUNE (M57) - Commune HOULBEC COCHEREL - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	567 098,57	1 117 672,00	1 684 770,57
	Recettes réalisées (1)	B	233 877,71	1 224 366,92	1 458 244,63
	Restes à réaliser	C	7 596,00	0,00	7 596,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	401 851,52	1 388 522,63	1 790 374,15
	Dépenses réalisées (1)	E	316 262,97	1 035 385,45	1 351 648,42
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	82 385,26	188 981,47	106 596,21
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-165 247,05	270 850,63	105 603,58
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-247 632,31	459 832,10	212 199,79
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	7 596,00	0,00	7 596,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-240 036,31	459 832,10	219 795,79

1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire sort de la salle et l'ensemble du conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité,

Contre 0

Abstention 0

Pour 14

Dont 2 procurations

Monsieur Ader excuse l'absence de Monsieur Gimenez, Conseiller aux décideurs locaux de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération, retenu par un impératif professionnel et n'ayant pu assister à ce conseil municipal.

## MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

La présentation de l'état de la dette a été transmise à l'ensemble du conseil municipal et est présentée ci-dessous :

Etat de la dette des emprunts										
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Emprunt	138 939,75	72 715,68	35 228,98	13 276,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

  

Etat de la dette récupérable										
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Dette Récupérable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

  

Etat de la dette global										
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Etat global	138 939,75	72 715,68	35 228,98	13 276,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



- AFFECTATION DE RESULTAT 2025**

Le conseil vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le CFU :

### Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	165 247,05
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	270 850,63

### Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	82 385,26
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	188 981,47

### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	7 596,00

### Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	240 036,31
--	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

### Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	240 036,31
---	------------

### Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	219 795,79
---	------------

Vote à l'unanimité :

## MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

Contre 0

Abstention 0

Pour 15

Dont 2 procurations

- **TAUX TAXES COMMUNALES :**

Il est proposé le maintien des taux appliqués depuis l'année 2022 et de ne pas appliquer d'augmentation par rapport aux précédentes années sur décision de l'ensemble du conseil municipal :

TAXES	TAUX RÉFÉRENCE
TFB	45,35
TFNB	50,27
Taxe habitation	10,03

Vote à l'unanimité :

Contre 0

Abstention 0

Pour 15

Dont 2 procurations

### FONGIBILITÉ DE CRÉDITS : -> Virement de crédits budgétaires

Monsieur ADER, Adjoint au Maire et chargé des Finances, informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;  
Considérant que la collectivité a adopté par délibération du conseil municipal en date du 07/12/2022 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces

## MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

---

mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité :

Contre 0

Abstention 0

Pour 15

Dont 2 procurations

MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

PRÉSENTATION ET VOTE DU BP 2026 : vote au chapitre

L'ensemble du conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2026 de la commune, arrêté en dépenses et recettes conformément au tableau ci-dessous, présentant chapitre par chapitre, le budget 2026 et présenté par Mr ADER, Adjoint aux Finances :

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
011	charges générales	506 477,04 €	013 Atténuation de charges	15 600,00 €
012	charges de personnel	492 500,00 €	70 produits services	112 300,00 €
014	Atténuation de produits		73 impôts et taxes	60 031,00 €
65	autres charges de gestion courantes	153 036,00 €	731 imposition directes	679 392,00 €
66	charges financières	6 899,00 €	74 dotation participation	241 534,04 €
67	charges exceptionnelles	300,00 €	75 Autres produits de gestion courante	50 000,00 €
042	dotations amortissements	20 998,52 €	76 produits financiers	5,00 €
023	virement à la sect invest	198 201,27 €	77 produits except	
68	Prov créances douteuses	246,00 €	002 excédent reporté	219 795,79 €
<b>TOTAL DEP FONCT :</b>		<b>1378 657,83 €</b>	<b>TOTAL REC FONCT :</b>	<b>1378 657,83 €</b>
INVESTISSEMENT				
001	déficit reporté	247 632,31 €	001 excédent reporté	- €
16	emprunt remb en capital ou caution	69 730,00 €	1068 affectation résultat	240 036,31 €
20	immobilisations incorporelles	47 000,00 €	10 Dotations, fonds divers	
21	immobilisations	215 654,31 €	13 subventions	563 914,52 €
23	travaux en cours	798 397,00 €	16 emprunts ou caution	350 000,00 €
RAR	Restes à réaliser		040 amortissements immobilisations	20 998,52 €
204	Sub d'équipement versés	2 333,00 €	021 virement de la section de fonct	198 201,27 €
041	Article 21x → régul du compte 238	700 000,00 €	RAR	7 596,00 €
			041 Régul compte 238	700 000,00 €
<b>TOTAL DEP INVEST :</b>		<b>2080 746,62 €</b>	<b>TOTAL REC INVEST :</b>	<b>2080 746,62 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3459 404,45 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3459 404,45 €</b>

Le budget est voté à l'unanimité :

Contre 0

Abstention 0

Pour 15

Dont 2 procurations

## MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

- VOTE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026 :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Magnet, référent Associations, qui a étudié l'ensemble des demandes. Un formulaire simplifié est actuellement à l'étude, et une date butoir pour le dépôt des dossiers sera mise en place dans les prochaines années. Monsieur Magnet se rendra également aux assemblées générales afin de recueillir davantage d'informations.

Il est donc proposé ce projet à l'ensemble du Conseil municipal :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2026	Explications spécifiques
<b>Associations Houlbecquoises</b>		
Ecole Jacques Destiné	5000,00 €	
Association Jacadi Destiné	1500,00 €	
Comité des Fêtes HC	1500,00 €	
AVPHC	200,00 €	
ASOGYM	500,00 €	
Tennis club HC	60,00 €	Pour l'organisation d'un tournoi
Marche 1000 pattes	400,00 €	
Multi loisirs	50,00 €	
Paniers HC	50,00 €	
<b>Associations limitrophes et/ou avec adhérents d'habitants de Houlbec-Cocherel</b>		
Amicale Pongiste Ps/E	100,00 €	Investissement matériel pour 3 adhérents HC
Secours catholique Ps/E	100,00 €	
ESVE Athlétisme	250,00 €	Investissement matériel pour 7 adhérents HC
Croix-Rouge Gaillon-Vernon	100,00 €	
SPA Evreux	0,00 €	
Karaté Ps/E	70,00 €	Investissement matériel pour 2 adhérents HC
FAIE CFA Apprentissage VdR	175,00 €	Aide pour 5 élèves scolarisés
Accord Eure Chorale Ps/E	70,00 €	Investissement matériel pour 2 adhérents HC
CFA Evreux	70,00 €	Aide pour 2 élèves scolarisés
L'ARPEGE école de musique	700,00 €	Investissement matériel pour 8 adhérents HC & aide exceptionnelle cette année
Amicale Sapeurs-Pompiers Ps/E	100,00 €	

**MAIRIE d'Houlbec-Cocherel**

Vélo club pacéen	250,00 €	Investissement matériel pour 3 adhérents HC et subvention exceptionnelle pour le projet d'organisation d'une course à Houlbec
Banque alimentaire de l'Eure	100,00 €	
France ALZHEIMER et m. App.	50,00 €	
MFR de Bernay	35,00 €	Aide pour 1 élève scolarisé
ASSO SPORTIVE du CESM Ps/E	0,00 €	
Restaurants du cœur Gravigny	100,00 €	
Asso Collectif Eco-Veille Env	100,00 €	
<b>Nouvelles demandes 2026</b>		
Agir avec BECQUEREL pour la vie	0,00 €	
APF France handicap de l'Eure	0,00 €	
Vie et Espoir	0,00 €	
AFM-Téléthon	0,00 €	
FLAN'EURE & LOISIRS	100,00 €	
PREHANDYS 276	0,00 €	
Club nageurs de Ps/E	200,00 €	Investissement matériel pour 6 adhérents HC
REVE 27, Running Ps/E	70,00 €	Investissement matériel pour 2 adhérents HC
<b>Total</b>		<b>12 000,00 €</b>

Le conseil municipal vote à l'unanimité :

Contre 0

Abstention 0

Pour 15

Dont 2 procurations

• **REMBOURSEMENTS FRAIS ÉLUS – ADJOINTS**

Monsieur le Maire demande la validation des frais de Mme FROMANGER Muriel, Adjointe au Maire et le conseil valide à l'unanimité :

Dégustation Pizzas	39.00
Commande Amazon pochoirs animation Paques	17.50
<b>Total</b>	<b>56.50 EUROS</b>

Contre 0

Abstention 0

Pour 15

Dont 2 procurations

## MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

---

### 3. Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'installation d'un tableau numérique dans la salle du conseil est actuellement à l'étude en location.

Monsieur Ader remercie l'ensemble du Conseil municipal pour les changements de date ayant permis la validation du budget 2026.

Madame Fromanger, adjointe au Maire, rappelle plusieurs dates à venir :

- 17 mai : troc aux plantes ;
- 23 et 24 mai : présence d'un cirque dans la commune avec 2 représentations, places offertes aux enfants scolarisés à l'école Jacques Destiné (sur réservation) ;
- Tous les vendredis de juin : reprise des apéritifs musicaux ;
- 11 juillet : soirée dansante sur le foirail.

### 4. CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL à 12 h.